Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-245-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget primitif 2026 – Budget annexe Office de tourisme

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2025-245

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	69
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	76
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-245-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 06/01/2026

Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-245-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

Il a été exposé,

Le budget primitif 2026 du budget annexe Office de tourisme s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **645 902 €** en section de fonctionnement ;
- **84 657 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 730 559 €**, qui se répartit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Réelles	633 917	Réelles	644 638
Ordre	11 985	Ordre	1 264
TOTAL	**645 902**	**TOTAL**	**645 902**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Réelles	83 393	Réelles	72 672
Ordre	1 264	Ordre	11 985
TOTAL	**84 657**	**TOTAL**	**84 657**

Les opérations d'ordre consistent en :

- l'amortissement des biens (11 985 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (1 264 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement).

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie. Leur solde net constitue l'autofinancement qui vient financer au moins le remboursement du capital de la dette.

1. Dépenses et recettes réelles de **fonctionnement**

Elles se répartissent comment suit :

		BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
DEPENSES REELLES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	133 391	156 824
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	418 265	434 241
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	35 000	35 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 837	2 300
66	CHARGES FINANCIERES	103	52
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	500
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	5 000
Total dépenses réelles		**589 096**	**633 917**
RECETTES REELLES			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0	0
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	17 000	17 000
73	IMPOTS ET TAXES		
731	FISCALITE LOCALE	315 000	359 638
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	268 000	268 000
Total recettes réelles		**600 000**	**644 638**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-245-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

L'Office de Tourisme continue activement de déployer sa jeune signature touristique, Nature Royale, qui arbore l'image d'une stratégie portée sur le développement des innombrables richesses touristiques et de la notoriété du Pays de Dreux. En outre, la stratégie touristique encourage le développement de nouvelles démarches innovantes et durables, en phase avec les attentes des touristes d'aujourd'hui et de demain.

Cette proposition de budget primitif pour l'année 2026, reprend, en plus des besoins essentiels au bon fonctionnement de la structure, la mise en place de nouveaux projets ainsi que l'intégration de nouvelles gestions. Et ce, toujours dans l'objectif d'assurer au mieux la promotion touristique des 81 communes du territoire. C'est ainsi par exemple, que l'Office s'est engagé avec Gallimard dans la conception d'un guide Cartoville « nature royale en Pays de Dreux ».

A l'instar du budget annexe Atelier à spectacle, **le budget annexe Office de tourisme bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal.** Son montant prévisionnel pour 2026 sera de 268 000 euros, comme en 2025. A noter que l'Office de Tourisme a repris, depuis début 2025, la gestion et la promotion du volet touristique de la Maison des Espaces Naturels (l'accueil touristique, la promotion, la communication, les événements, ainsi que l'animation du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles).

La taxe de séjour, payée aux hébergeurs qui la reversent ensuite à la communauté d'agglomération, est intégralement perçue par le budget Office de Tourisme. Elle est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire. Pour les hébergements situés en Eure- et-Loir, le Département a institué une taxe additionnelle qui s'ajoute à la taxe de séjour. Sur le montant qu'elle perçoit au titre de la taxe de séjour, l'Agglo doit donc reverser au Département la part lui revenant (10%).

Le montant de la recette de la taxe de séjour ne cesse de s'accroître d'année en année, grâce à une augmentation de la fréquentation touristique et à l'installation de nouvelles offres hôtelières attrayantes sur le territoire. Elle est passée de 249 122€ en 2022 à 286 889€ en 2024 (taxe prélevée + reversement des plateformes de réservations en ligne).
Au vu de ces éléments, après avoir constaté un bon début de saison 2025 et si l'on se tient à cette croissance constante, un montant de près de 360 000€ est inscrit pour l'année 2026.

Les produits des services et du domaine et ventes diverses sont maintenus stable pour 2026.

2. Dépenses et recettes réelles d'**investissement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
DEPENSES REELLES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 045	1 093
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 650	82 300
Total dépenses réelles		**82 695**	**83 393**
RECETTES REELLES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	500	500
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	71 291	72 172
Total recettes réelles		**71 791**	**72 672**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-245-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

Les **dépenses réelles d'investissement 2026** s'élèvent à 83 393 euros et se répartissent ainsi :

- remboursement du capital de la dette : 1 093 € ;
- investissements réels pour un montant de 82 300 euros pour l'acquisition de matériel de bureau et informatique ainsi que pour l'achat d'un « Truck'info », un camion aménagé et floqué à l'effigie « Nature Royale » permettant ainsi à l'OT de proposer un accueil aux 4 coins du Pays de Dreux, là où se trouve le flux touristique, lors d'événements d'envergure, mais également dans des sites touristiques à forte fréquentation hors territoire pour gagner en visibilité et en notoriété.

Ces dépenses sont financées par des **recettes réelles d'investissement** de F.C.T.V.A ainsi que par un emprunt d'équilibre.

***VU** le code général des collectivités territoriales ;*
***VU** les instructions budgétaires et comptables M4, M57 ;*
***VU** la délibération n°2025-203 du conseil communautaire du 17 novembre 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2026*
***VU** le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Office de tourisme avec annexe détaillée par Chapitre et par Nature.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe Office de tourisme arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées en annexe.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : - 5 JAN. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** - 5 JAN. 2026 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-245-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026